La Vie à Paris

La cause perdue de la bêtise. — Caton. — Le coup de pied de l'âne. — Un homme du monde. — Le répertoire de Flaubert. — Clichés brisés. — La Comédie-Française. — La gloire de l'Opéra. — Le bal vénitien. — Dialogue avec le Monsieur en habit noir. — Pascal, Racine. — Souvenirs d'un vieux professeur. — Les transpositions d'art. — Le cauchemar de Charles Garnier. — Pour M. Pierre Lalo. — Le symbole. — Les assassinats politiques. — Le despotisme et la civilisation. — La statistique du nu. — Le suffrage des femmes.

Nul ne s'est avisé jamais de plaider pour la bêtise humaine; elle est plus dénuée que le crime, à qui le président peut désigner un avocat d'office, faute d'un défenseur de bonne volonté. On craindrait peut-être de tomber, par le plus malheureux des hasards, sur un orateur trop qualifié pour présenter son apologie?

Caton lui-même, qui avait une prédilection pour les causes perdues, hésiterait à soutenir celle-ci. Ce n'est point par esprit de contradiction qu'il se déclarait toujours pour les vaincus, encore moins par goût du paradoxe : cet homme, dont la vertu était évidemment sincère et, si l'on ose dire, congénitale, mais de surcroît acquise, délibérée, voulue, et dans les occasions outrée jusqu'à la déformation professionnelle, ce grand homme de bien était entièrement dépourvu d'ironie.

Tout le monde accable la bêtise. Les gens supérieurs, cela va de soi, et qui ne se croit supérieur? Naturellement, les ânes lui donnent aussi leur coup de pied. Non qu'ils redoutent de se compromettre en l'épargnant : il faudrait qu'ils sussent qu'ils sont ânes, et ils ne s'en doutent même pas. Vous le leur diriez qu'ils n'en voudraient rien croire. Au cours d'une carrière déjà longue, je n'ai rencontré qu'un seul pauvre d'esprit conscient et qui avouât. Il se targuait même de sa pauvreté, et cela ne laissait point de devenir quelquefois assez spirituel.

C'était, bien entendu, un homme du monde, un homme du monde type. Il avait pour ses péchés, avec l'excuse d'une belle dot, épousé une femme fort intelligente, mais hélas! intellectuelle. Elle ne s'entourait que d'intellectuels des deux sexes et de chercheuses d'esprit. Le mari, qui avait ce milieu en sainte horreur, croyait néanmoins que son titre de mari l'obligeait d'assister à toutes les réunions du cénacle. Il faisait volontiers bon marché de ses autres devoirs conjugaux, mais il ne transigeait pas avec ce devoir-là. Il y mettait quelque malice : quelle revanche, d'être de trop, d'importuner, de gêner qui nous assomme!

Son procédé n'était pas celui du bonhomme Chrysale. Il ne disait point leur fait aux femmes savantes. Il se contentait de les glacer par sa présence réelle et par son air absent. Il écoutait sans sourciller, en affectant une admiration narquoise, pire cent fois que la franchise du mépris, les propos les plus extravagants, et jusqu'aux rengaines du socialisme bourgeois. Mais, quand les personnages du dialogue, ne pouvant plus souffrir le silence de ce muet, l'immobilité de ce terme, lui demandaient par impatience ou par une politesse inconsidérée d'avoir un avis et de l'exprimer, il répondait tranquillement :

— Pardonnez-moi, je ne suis pas un penseur; il n'y a qu'une chose au monde qui m'intéresse, c'est le tir aux pigeons.

Cet imbécile satisfait, cynique, est une exception; et qui sait, au surplus, si, quand il feignait de dénigrer l'esprit, ce n'était pas, lui aussi, d'une certaine bêtise qu'il se moquait? Les coups que les vraies bêtes assènent à la bêtise sont directs et effectifs. Les gens supérieurs ne la ménagent pas; mais plusieurs semblent avoir un faible pour elle.

Cette perversion, bien explicable, est notamment sensible chez Flaubert, à qui on aurait retiré le pain de la bouche, si on avait supprimé la bêtise. L'auteur de *Bouvard et Pécuchet* devait penser que, si ses deux héros n'existaient pas, il aurait fallu les inventer, et inventer n'était pas son genre. Quand il recueillait, avec une coupable délectation, ces formules lapidaires que les sots fabriquent chaque jour, il devait croire que c'était pour lui faire plaisir qu'ils travaillaient, et il eût été mortifié que leur verve se ralentît.

Il est des ennemis plus désintéressés de la bêtise, qui ne lui demandent point de fournir à leur férocité un perpétuel aliment, et qui la haïssent sans arrière-pensée, simplement parce qu'elle est bête. Si elle disparaissait totalement, ils pensent que ce serait un grand bienfait, et qui vaudrait bien le sacrifice des cahiers de Flaubert. Ils n'osent pas compter sur un tel miracle, mais un espoir luit à leurs yeux comme un brin de paille dans l'étable, chaque fois qu'ils voient pâlir et s'effacer un de ces clichés de la bêtise humaine dont le bon Flaubert faisait collection.

Ce phénomène est rare, — un peu moins depuis quelque temps. Le ciel nous favorise. On ne découvrirait par exemple, même dans la province la plus reculée, plus un amateur de spectacles assez préoccupé de tradition pour vanter « cet excellent ensemble qu'on ne trouve qu'à la Comédie-Française ». Les critiques mêmes ont renoncé à employer cette formule de style par antiphrase et *cum grano salis*. L'usage s'est également perdu de dire : « On est toujours sûr d'y passer une bonne soirée. »

Je me hâte d'ajouter que rien ne pouvait être si honorable ni si heureux pour notre grande scène subventionnée. L'art est comme l'amour. Stendhal et d'autres ont observé que les véritables amoureux ne sont jamais sûrs d'eux-mêmes et que le succès n'a de prix que s'il est aléatoire. Nous l'éprouvons à la Comédie-Française, où, quand nous passons une bonne soirée, l'assaisonnement de l'imprévu s'ajoute à notre plaisir.

Mais ce n'est pas de quoi il s'agit : nous ne voulions parler que des préjugés bourgeois qui s'en vont et des clichés qui tombent. L'Opéra vient d'être l'objet de la même faveur du ciel que la Comédie-Française : il n'y en a plus décidément que pour nos théâtres nationaux. On ne peut plus, depuis samedi, hasarder aucune des phrases toutes faites sur les bals de l'Opéra qui ont cours depuis un peu plus de cent ans; car on a parlé de leur déchéance dès leur institution.

Le meilleur temps de leur renommée a été celui où l'on avait pris le parti de les supprimer purement et simplement, ce qui permettait aux hommes très mûrs de soupirer :

— Ah! les bals d'autrefois!...

Les jeunes devaient les croire sur parole, faute de termes de comparaison. Ils ont pu les croire encore, après l'épreuve de certains bals récents, qui ne le cédaient en rien pour le caractère funèbre à ceux du stupide dix-neuvième siècle; mais la fête éblouissante de samedi a jeté le désarroi parmi les obstinés louangeurs du passé.

Sur l'escalier, où pendaient de toutes parts les étoffes brochées ou peintes parmi les grappes de lampes rouges, — ce qui ne faisait nullement, ô prodige! songer à une exposition de tapis, — j'ai rencontré l'ancien monsieur en habit noir. Il a bien vieilli, mais il a su vieillir. Il est toujours en habit noir et toujours abonné de la *Revue des Deux Mondes*. Il a cependant fait des concessions. Il portait le manteau vénitien par-dessus l'habit, et après avoir déclaré, d'ailleurs avec raison, que les hommes doivent rester couverts au bal de l'Opéra, il avait consenti de retirer son chapeau quand il avait vu qu'il serait seul à le garder.

Le vieux monsieur en habit noir et en manteau vénitien était ébloui. Il l'avouait de bonne foi et de bonne grâce. Il ne se faisait pas prier pour dire très haut qu'on n'a rien vu de mieux sous l'Empire. Il avait d'autant plus de mérite qu'il a, pour chérir cette époque et la préférer à la nôtre, les mêmes raisons que la grand-mère de la *Belle Aventure* pour adorer Louis-Philippe, « sous le règne de qui elle a eu ses seize ans. »

Mais, si l'on peut un soir et sous le coup d'une vive émotion esthétique renoncer à louer de parti pris le bon vieux temps, on ne se refait point. Le vieux monsieur en habit noir a les défauts, les insuffisances de son siècle. On ne dit pas qu'il ait des yeux pour ne point voir; mais, quand il était jeune, les Goncourt seuls étaient artistes, et il ne l'est pas devenu. Quand il est ébloui, sans ignorer précisément qu'il le soit, il ne sait pas donner les raisons de son éblouissement, ni employer le langage technique de la critique d'art, qui est si commode, et présentement à la portée du premier venu.

Il a toujours autant de bagout que sous l'Empire, mais il n'a pas plus de philosophie qu'il n'était de mode d'en avoir en ce temps-là. Si, comme dans *Henriette Maréchal*, un masque l'eût apostrophé, il eût été parfaitement capable de répondre, sur le même ton, avec la même stérile abondance de mots; mais ce n'eût été qu'un développement, une chronique, du Jules Janin : il n'a pas le bonheur de connaître les raisons des choses, ou, s'il les connaît, il ne sait pas qu'il les connaît.

Peut-être lui suffirait-il de rencontrer un Socrate qui voulût bien se donner la peine d'accoucher son esprit. Il y avait un peu de tout, samedi, à l'Opéra, jusqu'à des marchands d'esclaves; mais je n'y ai point vu l'interrogant Socrate. Je me suis permis de doubler son rôle. J'ai causé un quart d'heure avec le vieux monsieur en habit noir et, selon les meilleurs principes de la maïeutique, je lui ai posé des questions qui ne le laissaient point libre de me faire des réponses différentes de celles que j'entendais lui suggérer.

Je débutai par les banalités de rigueur et, m'adressant à un homme du Second Empire, je ne m'interdis pas l'emploi de ces épithètes frustes, sans rareté, qui ne peignent point, et qui faisaient horreur aux écrivains naturalistes de ma jeunesse, (encore que par mégarde ils en ternissent assez souvent le clinquant de leurs descriptions). Je m'écriai, sans honte :

— Quel tableau *merveilleux!*

Il me répondit, sans malice :

— Merveilleux, en effet.

— Ne faudrait-il pas, dis-je, pour le rendre, posséder la plume de Théophile Gautier ?

Le monsieur en habit noir me repartit qu'en effet, il faudrait à son avis disposer de cette plume *prestigieuse* pour rendre dignement un pareil tableau.

A ce moment, une double association d'idées me remit en mémoire la physionomie d'un vieux professeur qui, avec ses longs cheveux gras, ressemblait à s'y méprendre aux premiers portraits de Gautier, et qui, aux examens, interrogeait les candidats à peu près de la même manière que je faisais le monsieur en habit noir.

Il avait inventé, pour définir nos meilleurs écrivains, des formules qui eussent figuré avec honneur dans le répertoire de Flaubert. Comme il les répétait sans variantes depuis un quart de siècle, nous les savions par cœur. Quand il nous demandait de lui faire connaître en deux mots ce que nous pensions de Racine ou de Pascal, nous savions qu'il fallait lui répondre : « Racine est un Fénelon laïc d'un jansénisme discret et attendri; Pascal est un auteur troublé et troublant. » Mais nous n'avions garde de débiter ces belles choses tout d'une haleine; nous feignions d'hésiter sur le choix des épithètes, afin qu'il eût le plaisir de surcroît de nous souffler, et nous le laissions dire au moins dix fois avec une inaltérable patience : « Un auteur trou...? Un auteur trou...? » avant de nous décider à qualifier le pauvre Pascal de ces deux participes, l'un présent, l'autre passé.

Ces vieux souvenirs m'avaient donné quelques secondes de distraction. Je me taisais, et c'était maintenant le monsieur en habit noir qui m'interrogeait des yeux. Je repris :

— Nous ne faisons plus de « transpositions d'art » comme Théophile Gautier. La mode en est passée, et c'est probablement tant mieux pour la littérature, qui ne gagne rien à empiéter sur le domaine des arts du dessin et des arts plastiques. Cependant n'est-il pas pénible, quand on est ébloui, et qu'on n'est qu'un homme de lettres, de se voir réduit par la loi d'airain de la séparation des genres à rechercher au moyen d'une analyse incolore les causes de son éblouissement ?

— Cela est pénible, répondit le monsieur en habit noir.

— Allons! fis-je en soupirant. Et, pour procéder avec méthode, commençons par cet escalier où nous sommes. Pensez-vous que Charles Garnier serait content ?

Il me répondit qu'il le pensait; mais je vis bien à son regard qu'il se demandait pourquoi je le pensais moi-même, et je lui expliquai, ou plutôt je le forçai de m'expliquer, lui, par des réponses que mes questions lui dictaient, que l'architecte, excédé de la gloire de son escalier, serait bien aise de le voir une fois entièrement méconnaissable.

Nous passâmes de l'escalier à la salle, où je l'entraînai, et par le même procédé, je lui fis dire que c'était une joie d'y voir clair; que les tapisseries noires ou éclatantes, brodées d'or, ces étendards de pourpre fanée, ces *pali*, ces proues de gondoles, ces lanternes gigantesques, outre qu'elles dissimulaient de fort vilains ornements et, si elles n'embellissaient pas à proprement parler le monument, au moins le désenlaidissaient, avaient aussi l'avantage de le rapetisser. Qu'il est agréable, quand on est assis du côté cour, de n'avoir plus l'impression que le côté jardin est à une lieue! Et quelle révélation! Comme on se passe bien de l'opéra, à l'Opéra! Les amis de la musique se demandent toujours à *quoi pourrait* bien servir cet édifice incommode, si l'on prenait le parti de le désaffecter : il n'est assurément point fait pour mettre en valeur le drame lyrique, mais n'est-ce pas le cadre rêvé des bals vénitiens? Et cette fois, ce n'est plus Charles Garnier, mais M. Pierre Lalo qui doit être bien content. Le monsieur en habit noir demeura d'accord avec moi que M. Pierre Lalo devait être content.

Je crus pouvoir hasarder des considérations plus ambitieuses, et je demandai au monsieur en habit noir s'il ne pensait point que le principal attrait du bal vénitien était son caractère symbolique ou représentatif. Il me répondit qu'assurément il le pensait, mais qu'il n'apercevait pas au juste en quoi consistait ce caractère symbolique ou représentatif.

— Voyons! dis-je, est-ce que la somptueuse, soupçonneuse et sanglante Venise ne représente pas admirablement — je le veux bien avec plus d'élégance et d'allure — notre époque effrénée, où les moins riches jettent l'argent par les fenêtres et affichent un luxe fou, où l'on oublie les colliers de perles dans les fiacres, et où l'on ne parle que d'assassinats?

— Il est vrai, me dit-il, que l'on ne parle que de meurtres, et que toute l'Europe est comme le pont des Soupirs.

— Je ne vous demanderai pas ce que vous pensez des plongeurs que l'on coupe en morceaux : cet objet n'est pas digne de notre entretien; mais que pensez-vous des ministres que l'on tue à coups de bombes ou de pistolets automatiques?

— Euh!..., fit-il.

— Ne pourrait-on dire de notre fameuse civilisation ce que l'on a dit du despotisme, qu'elle est tempérée par l'assassinat?

— On aurait raison de le dire, repartit le monsieur en habit noir.

— Mais, objectai-je, Montesquieu a écrit : « Comme le despotisme cause à la nature humaine des maux effroyables, le mal même qui le limite est un bien. » Comme les plus réactionnaires n'oseraient nier que la civilisation ne soit un bien, il faut que le mal qui la limite soit un mal.

Il m'accorda ce point. Nous parlâmes quelques instants avec décence du meurtre de Rathenau, avec douleur de celui du maréchal Wilson, et nous témoignâmes pour la cause de l'Irlande autant de froideur que l'Irlande elle-même en a témoigné pendant la guerre pour l'union sacrée.

C'était assez de politique, de philosophie et d'abstractions. Nous recommençâmes d'admirer les déguisements, et je demandai au monsieur en habit noir si le plaisir que nous procurait la vue de tous ces costumes magnifiques ne venait pas moins de leur beauté que de leur mystère.

— Voilà bien longtemps, dis-je, qu'on ne nous a laissé tant de charmes à deviner et que l'on ne nous en a mis sous le nez si peu. Pour ma part, je ne me souviens pas d'avoir vu depuis dix ans un nombre si médiocre de femmes nues en public.

Je dois avouer qu'au moment que je disais ces mots, une femme de la plus haute société s'offrait à tous les regards vêtue seulement des pieds à la taille; une autre était plus libérale encore, mais celle-ci était couverte d'or qui lui tenait lieu de vêtement, et toutes deux faisaient partie d'un défilé, ce qui est une circonstance atténuante. De plus, elles disparaissaient et devenaient quantité négligeable parmi la foule d'hommes entièrement nus qui les environnaient. Il y avait aussi peu de femmes nues que Saül a tué de Philistins, autant d'hommes nus que David en a tué. Il y en avait d'or et d'argent, de noirs, de bleus, de toutes les couleurs, et même un de couleur naturelle, qui se promenait devant une comédienne illustre en dansant et en agitant un immense drapeau.

Je ne pus me défendre de faire remarquer au monsieur en habit noir cet étrange renversement de la statistique. Il n'en parut pas autrement choqué, à ma grande surprise, car ces libertés ne sont point de son temps. Il me dit :

— Que voulez-vous ? Cela aussi est symbolique. Les femmes prennent partout la place et les façons des hommes. Le Sénat va mettre en discussion, la semaine prochaine, la loi qui leur accorde le droit de vote.

— Ah ! dis-je, plaise à Dieu qu'il ne la rejette point ! Quand elles pourront faire de la politique, elles ne feront plus de littérature; et je suis d'ailleurs bien tranquille : nous n'y perdrons ni un vers de Mme de Noailles, ni un roman de Gérard d'Houville ou de Colette.

ABEL HERMANT.

NOUVELLES DU JOUR

Les comités secrets pendant la guerre

L'offensive du 16 avril 1917 a fait encore l'objet de la séance tenue le 2 juillet 1917 par la Chambre réunie en comité secret.

M. Bénazet s'élève, comme les précédents orateurs, contre la façon dont furent préparées, décidées et conduites les opérations militaires. Après M. Ybarnégaray, il montre que la préparation surtout fut fâcheuse : « Voies ferrées de pénétration insuffisantes, routes dans un état déplorable, densité d'artillerie pas assez grande, infanterie dépourvue de tous engins de protection contre les mitrailleuses soudainement révélées, époque particulièrement mauvaise au point de vue climatérique. » Les commissions parlementaires, les généraux commandants de groupes d'armées avaient prévenu le gouvernement, « lui disant d'une façon claire leurs craintes et surtout les risques de la France ». Comment dès lors a-t-on autorisé, au conseil de guerre de Compiègne, le général Nivelle à maintenir son plan d'offensive, « qui devenait irréalisable depuis la retraite de Hindenburg, depuis le fait que ni la Russie, ni l'Italie ne pouvaient se joindre à nous »? Les conséquences de l'échec de l'offensive? C'est que « le moral de la troupe fut ébranlé, la confiance dans certains chefs ne fut plus la même, et c'est pourquoi vous êtes aujourd'hui réunis ». Le devoir du gouvernement est d'avoir de l'énergie, de l'autorité, de la décision. « Les mots n'ont pas de signification. Ce que nous voulons, ce sont des faits et rien ne nous importe que les actes et les résultats. »

M. Brache demande au gouvernement « d'imposer à l'administration militaire, à la bureaucratie militaire les nouvelles méthodes et les engins nouveaux résultant de l'expérience, d'introduire dans le commandement cet esprit nouveau résultant du contact avec la guerre elle-même, de combattre la routine et l'esprit de caste ». Il proteste contre l'ouverture des lettres envoyées aux officiers et aux soldats par des membres de leurs familles et contre un ordre secret du chef d'état-major général aux commandants des régions de corps d'armée, « leur disant d'avoir à tenir les troupes prêtes pour le maintien de l'ordre dans le pays et indiquant dans le détail l'emploi des différentes armes ».

M. Renaudel est d'avis que l'offensive du 16 avril « a été préparée et décidée prématurément ». Il signale que les chars d'assaut, dont c'étaient les débuts, n'ont pas été employés d'une manière judicieuse, l'ordre ayant été donné à l'infanterie de précéder ces appareils qui sont faits pour précéder l'infanterie. On aurait d'ailleurs dû attendre, pour déclancher l'offensive, d'avoir un plus grand nombre de chars d'assaut (on en possédait alors 132) et de disposer d'une plus grande quantité d'artillerie lourde à grande puissance et à grande portée, ainsi que d'une aviation plus nombreuse. On a négligé de préparer le terrain, d'organiser des voies ferrées. Il réclame des sanctions contre les responsables et particulièrement contre « ces officiers du G. Q. G. qui nous ont valu les sanglants échecs d'hier, sont restés en place et continuent à se hausser sur le sang de leurs camarades ». Quant aux « incidents du front », ils sont dus à « l'échec formidable d'une offensive dans des conditions telles que les soldats ont la conviction qu'ils n'ont pas été ménagés par la science et l'intelligence de ceux qui en avaient la charge ».

M. Painlevé, ministre de la guerre, prend alors la parole. Il s'explique d'abord sur les conditions dans lesquelles l'offensive du 16 avril a été entreprise et il réclame, « avec le gouvernement tout entier, la responsabilité des décisions prises lors du fameux conseil de guerre de Compiègne ».

C'est le 21 mars, le jour même où le ministre de la guerre entrait en fonctions, que le général Nivelle, général en chef de l'armée française et qui avait sous sa haute direction l'armée anglaise, lançait aux armées l'ordre fixant le déclanchement de l'offensive au 8 avril; « un léger retard fut apporté, mais dès ce moment l'offensive était virtuellement commencée ». Le gouvernement appela l'attention du général Nivelle sur les grands événements des dernières semaines : repli Hindenburg, révolution russe, promesse du concours américain, et sur la situation nouvelle qui en résultait. On lui dit : « Il ne faut pas lancer l'armée dans une aventure ni jouer le sort de la guerre sur un coup de dé. » Le général Nivelle « n'était nullement troublé par aucun de ces événements ». Le gouvernement savait que « les espoirs stratégiques très vastes que poursuivait le général en chef n'avaient pas l'adhésion personnelle de ses principaux subordonnés ». C'est dans ces conditions que se réunit le conseil de guerre de Compiègne. « Les généraux présents furent unanimes à déclarer que le retard de l'offensive, que l'abandon de l'offensive serait la politique militaire la plus dangereuse dans l'état actuel des choses. S'il y eut des divergences, ce ne fut pas sur la nécessité de l'offensive, ce fut sur son ampleur et sur la méthode à suivre. Et c'est l'opposition entre les espoirs stratégiques du général Nivelle et le désir qu'il avait pour les pauvres ambitions de ses subordonnés qui amena une sorte de divergence à la suite de laquelle le général Nivelle fit le geste d'offrir sa démission. » Le conseil de Compiègne se termina sur « cette sorte d'accord : l'offensive doit être faite en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des conditions météorologiques et de telle façon qu'avant tout les première et seconde positions soient totalement détruites et puissent être occupées avec des pertes faibles ». Cette méthode fut-elle employée réellement par le général en chef ?

La vérité, dit M. Painlevé, me force à dire que non, et c'est là la faute véritable. Emporté par ses illusions il a cru jusqu'au bout que le travail d'artillerie à travers les positions formidables du Laonnois lui permettrait d'arriver en quelques heures jusqu'aux plaines de Laon. Il a oublié que, pour exploiter un succès, il faut commencer par l'obtenir, et il n'a pas donné tout d'abord ses soins à l'obtenir réellement en détruisant, comme il était convenu, avec le plus grand soin les première et seconde positions.

Telles sont les causes de ce que le ministre ne veut pas appeler un « échec », mais « un résultat acheté trop cher ».

Désormais un plan nouveau était indiqué, « une nouvelle politique de guerre devait se substituer à ce plan d'offensive dont l'échec était ainsi constaté, et le gouvernement résolut d'appeler à la tête des armées le général qui avait toujours préconisé la méthode qui s'imposait et qui, malheureusement, n'avait pas été adoptée dans l'offensive, le général Pétain ». Cette méthode consiste à « renoncer à toute espèce d'offensive hasardeuse, téméraire, où ce sont les poitrines qui sont vouées à la mort ». Car « le malheur de cette offensive ce n'est pas qu'elle soit un échec, c'est que les résultats acquis sont disproportionnés avec le nombre d'hommes qu'elle a coûtés, c'est surtout le sentiment que ces pertes auraient pu être évitées par une méthode rationnelle ».

Le ministre ajoute :

C'est le souvenir de ce spectacle, de ces existences sacrifiées sans but utile, par suite d'une mauvaise méthode qui semblait un retour à celles de 1915, c'est cela surtout qui a laissé une profonde amertume dans l'âme de nos soldats, en même temps que de la désillusion. On leur avait tellement dit que, cette fois, c'était la grande partie, qu'ils n'avaient qu'à s'élancer de tout leur cœur, de tout leur élan et qu'enfin le sol français était délivré, les armées allemandes étaient décousues, battaient en retraite dans tous les sens, qu'il y eut une disproportion cruelle entre les résultats positifs et modestes obtenus et ceux qu'ils espéraient. C'est l'ensemble de ces conditions qui explique la très grande désillusion causée dans l'âme de nos soldats... La leçon fondamentale que nous devons tirer de l'offensive d'avril, c'est qu'il faut employer une méthode économe des vies humaines.

M. Painlevé expose ensuite les sanctions qu'il a prises et pourquoi il ne les a pas prises immédiatement, ce qui provoque un long tumulte. Le général Nivelle a été remis à la disposition et son cas sera soumis à la procédure militaire qui dira s'il doit être mis à la retraite; les généraux Mazet et Mangin n'ont plus de commandement d'armée, le général Micheler ne commande plus qu'une armée. Et comme la Chambre manifeste qu'elle trouve ces sanctions insuffisantes, le ministre annonce le dépôt d'un projet de loi renforçant les pénalités légales actuelles.

La suite du discours de M. Painlevé fut renvoyée au lendemain. Ce jour-là, le ministre s'expliqua sur les mutineries du mois de mai 1917.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

L'équilibre du budget de 1923

Les propositions de M. Bokanowski

La commission des finances a commencé hier la discussion générale sur les moyens d'équilibrer le budget de 1923. On sait que dans une séance précédente, après l'audition du président du conseil et du ministre des finances, la commission avait chargé son rapporteur général M. Bokanowski de lui présenter un plan financier permettant de compenser le déficit de 3 milliards 900 millions existant dans le projet de budget présenté par le gouvernement.

M. Bokanowski a fait hier à la commission l'exposé qu'on attendait de lui. Voici l'analyse des déclarations du rapporteur général.

D'après les chiffres du projet de M. de Lasteyrie, le déficit du budget de 1923 serait de 3,900 millions. Mais, au titre du ministère des finances figure un crédit de 500 millions pour amortissement de la Dette publique, dont on peut ne pas faire état, car il ne représente pas une dépense proprement dite, mais seulement la contre-partie de la recette de la contribution extraordinaire de guerre pour la partie de cette contribution payée en rentes sur l'Etat.

Pour faire disparaître le déficit ainsi chiffré à 3,400 millions, M. Bokanowski propose des compressions de dépenses pour 1,400 millions et une augmentation de recettes pour 2 milliards.

Les économies à réaliser doivent être d'abord de 525 millions sur les budgets de la guerre et de la marine, et comprennent notamment 175 millions sur la Syrie, 125 sur le Maroc, 25 sur le corps d'occupation de Constantinople, soit..... 525 millions

Elles sont prélevées, ensuite sur les autres ministères, à concurrence de.....	120 millions
La suppression de 25,000 fonctionnaires et agents de l'Etat produirait.....	200 millions
Abaissement de l'intérêt des Bons de la Défense nationale en 1923.....	375 millions
Suspension des remboursements annuels à la Banque de France.....	80 millions
Economie des intérêts des emprunts non émis pour combler le déficit, environ	100 millions
Soit un total de.....	1.400 millions

Pour les recettes, M. Bokanowski estime qu'au titre des impôts de consommation il faudrait rétablir les droits de circulation sur les boissons hygiéniques, tels qu'ils étaient fixés par la loi du 25 juin 1920, ce qui produirait environ 200 millions.

Il pense que la production agricole pourrait, au titre des impôts cédulaires sur le revenu, supporter, au lieu de 22 millions en 1921, une contribution aux charges de la nation égale à celle des impôts sur les salaires et traitements qui ont donné, cette même année, la somme de 250 millions, soit au moins 200 millions.

Sans recommander l'adoption des articles 6 à 11 du projet de M. de Lasteyrie, qui édictent des mesures contre les fraudes fiscales auxquelles prêtent plus particulièrement les titres au porteur, il préconise un système qui, déjouant la fraude considérable commise du chef de l'impôt général sur le revenu des valeurs au porteur, donnerait un supplément de recettes d'environ 450 millions.

Il propose ensuite de frapper le capital non sous la forme d'un prélèvement annuel qui impliquerait déclaration, contrôle et perception très délicats, mais en aménageant les textes et les tarifs de l'impôt des successions, de manière à leur faire donner, par an, un supplément de 600 millions.

En affectant au budget de 1923, au titre des recettes exceptionnelles, les recouvrements des soldes créditeurs des comptes spéciaux, il trouve une somme de 300 millions.

Et, pour compléter, il propose le retour à la liberté de la fabrication du tabac et des allumettes qui, en Angleterre, procure plus de 2 milliards et dont il escompte une recette nette supplémentaire de 250 millions.

Soit un total de 2,000 millions d'augmentation de recettes.

Discussion générale

A la suite de l'exposé du rapporteur général, une discussion s'est engagée sur le système d'équilibre qu'il a présenté. Des objections ont été élevées de divers côtés contre les évaluations des nouvelles recettes qu'il propose pour combler le déficit et qui ont paru trop élevées.

M. Brousse, député des Pyrénées-Orientales, a protesté contre le relèvement des droits sur les boissons hygiéniques, alors que l'accord franco-espagnol a fait déjà diminuer les prix des vins de 15 francs par hectolitre.

M. Baréty, député des Alpes-Maritimes, a pris ensuite la parole pour réfuter les propositions de M. Bokanowski.

Il a fait tout d'abord remarquer que ces propositions supposent un changement brusque de politique financière, pour ne citer que la suspension des remboursements à la Banque de France, et la question de la valorisation du franc soulevée par M. Bokanowski.

Le député des Alpes-Maritimes relève d'ailleurs des erreurs de calcul dans les prévisions du rapporteur général. Pour les bénéfices agricoles, on ne pourra point passer subitement de 22 millions, chiffre du rendement actuel de l'impôt, à 200 millions, comme le prévoit le rapporteur général.

En ce qui concerne les valeurs mobilières, M. Baréty estime qu'il ne faudrait pas trop s'en préoccuper. Cependant, il reconnaît qu'il y a des catégories de revenus qui ne payent pas suffisamment.

Quant à l'impôt sur les successions, où trouver la matière imposable pour ce supplément de recettes de 600 millions qu'escompte le rapporteur général, alors que déjà, aujourd'hui, la matière imposable disparaît par suite de l'abus de la taxe? Si l'on a émis depuis 1914 pour 200 milliards de titres d'Etat, comme l'a fait valoir à l'appui de sa thèse M. Bokanowski, par contre, il y a eu des capitaux détruits dans les régions envahies; il y a eu aussi des pertes de capitaux sur les valeurs dépréciées, russes, allemandes, roumaines, bulgares, etc. Et ces pertes se traduisent par une réduction des déclarations successorales.

Dès lors, l'équilibre ne paraît pas possible à M. Baréty dans les conditions prévues par le rapporteur général.

« Mais ce qu'il faut retenir, dit-il en terminant, c'est que, s'il y a un déficit, il provient de l'Allemagne, et nous avons dès lors le droit de l'inscrire au budget des dépenses recouvrables. »

M. de Tinguy du Pouët se déclare d'accord avec son collègue des Alpes-Maritimes sur ce dernier point.

Après diverses interventions, M. Baréty résume ses observations par une motion tendant : 1° à poursuivre l'examen minutieux du budget, en vue d'obtenir des économies nouvelles; 2° à rechercher une amélioration de l'assiette et des méthodes de recouvrement de l'impôt; 3° à inscrire au budget spécial le montant des arrérages correspondant aux avances déjà faites pour le compte de l'Allemagne.

La commission continuera aujourd'hui l'examen des propositions du rapporteur général et statuera sur la motion de M. Baréty.

Les traités de Washington

La commission des affaires étrangères a désigné plusieurs rapporteurs pour les divers traités de Washington. Ce sont :

MM. Edouard Soulier (rapport général sur les traités de Washington), Mandel (traité de Washington relatif à la limitation des armements navals), de La Ferronnays (protection des neutres sur mer et emploi des gaz), Guernier (politique à l'égard de la Chine), Raynaldy (accord du Pacifique).

La distribution postale du dimanche

M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, a été entendu hier à la Chambre sur le rétablissement de la distribution postale du dimanche dans toutes les communes rurales.

Il a annoncé qu'il allait demander un crédit annuel de neuf millions qui lui permettra de donner satisfaction au désir de la commission sans porter atteinte au repos hebdomadaire des facteurs.

SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN

(APRÈS-MIDI)

L'indemnité de vie chère des fonctionnaires et petits retraités

L'ordre du jour de cette séance appelait, au début, la discussion du projet de loi tendant à proroger les délais d'attribution des indemnités exceptionnelles de cherté de vie allouées aux agents et aux petits retraités de l'Etat.

Les deux articles de ce projet sont ainsi libellés :

Article 1er. Le délai fixé par l'article 79 de la loi de finances du 31 décembre 1921 pour la suppression des indemnités exceptionnelles de cherté de vie de 720 fr. par an allouées au personnel civil de l'Etat, est prorogé jusqu'au 31 décembre 1922.

Art. 2. Les dispositions de l'article précédent s'appliquent également à l'indemnité temporaire de cherté de vie de 60 francs par mois instituée en faveur des petits retraités de l'Etat par la loi du 12 avril 1922. Elles s'appliquent aussi au personnel en retraite des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local, à l'exclusion du personnel en retraite des grands réseaux d'intérêt général, auquel sont applicables les dispositions spéciales qui ont fait l'objet de l'article 132 de la loi de finances du 31 décembre 1921.

L'adoption de ce texte donna lieu à diverses observations.

M. About (Haute-Saône, entente républicaine démocratique) réclame le bénéfice de la loi en faveur des victimes civiles et militaires de la guerre, des réformés d'avant-guerre et des agents retraités des grands réseaux. « Pourquoi, dit-il, priverait-on une glorieuse phalange de retraités d'un avantage que l'on a accordé aux fonctionnaires dont le traitement a été augmenté en 1920 et qui n'en reçoivent pas moins les 720 francs? »

M. Levasseur (Seine, aucun groupe) estime qu'aucune décision ne doit être prise en vue de réduire ou de supprimer l'indemnité sans que le gouvernement ait d'abord consulté les Chambres. Il demande qu'aussi longtemps que le prix de la vie ne diminuera pas, l'indemnité de vie chère soit maintenue.

MM. Isaac (Rhône, entente républicaine démocratique), *Goude* (Finistère, socialiste), et *Andrieux* (Basses-Alpes, gauche républicaine démocratique) tour à tour signalent qu'il importe que cette indemnité soit garantie aux bénéficiaires et soit étendue à d'autres catégories de pensionnés, notamment aux pères de familles nombreuses, aux inscrits maritimes, aux veuves de guerre, etc.

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, répondant à M. About, explique que le personnel retraité des réseaux d'intérêt général bénéficie, en vertu de l'article 132 de la dernière loi de finances, de certaines majorations excluant toutes celles qui pourraient par la suite être apportées aux autres fonctionnaires. Les intéressés ont le choix entre les 720 francs et le bénéfice de l'article 132.

Et, ajoute *le ministre*, lorsque la question s'est posée, les cheminots ont unanimement préféré le bénéfice de l'article 132.

Puis, *M. de Lasteyrie*, ministre des finances, fait connaître nettement les intentions du gouvernement :

Je rappellerai d'abord brièvement que c'est le gouvernement actuel qui a pris l'initiative du maintien des 720 francs, et je le déclare ici de la façon la plus formelle : il ne sera pas touché à cette indemnité tant que les conditions matérielles de l'existence ne se seront pas modifiées. (Applaudissements.)

Ceci dit, je réponds à M. Goude, qui a parlé de l'extension de la mesure proposée aux titulaires de la caisse des invalides de la marine. Ces derniers ne peuvent bénéficier des 720 francs, car ils sont sous un régime spécial, celui des lois du 23 février 1919 et du 30 décembre 1920, plus avantageux que celui des autres fonctionnaires.

M. Jean Molinié (Aveyron, entente républicaine démocratique) dépose un amendement sur l'article 1er, tendant à supprimer la phrase : « Un décret, rendu en conseil des ministres, pourra, avant cette date, soit diminuer, soit supprimer lesdites indemnités. »

Il fait observer que cette formule, déjà inscrite dans la loi de finances du 30 avril 1921, est ou inutile, ou bien constitue une menace constante pour les intéressés. Dans les deux cas, il faut la supprimer. Nous ne pouvons accepter, ajoute-t-il, qu'on réduise arbitrairement l'indemnité. La vie est toujours chère, et d'ici à six mois elle n'aura certainement pas diminué.

Mais *le ministre des finances* insiste pour le maintien du texte proposé :

Car, dit-il, si le coût de la vie venait à baisser, il serait de l'intérêt de tous, et des contribuables, et des fonctionnaires eux-mêmes qui sont les premiers atteints par la cherté de toutes choses, qu'on supprimât l'indemnité. (Très bien! Très bien! sur divers bancs.)

M. Goude. — La question actuelle ne se poserait pas, si la Chambre avait adopté le système que nous lui proposions et qui consistait à établir un traitement mobile variant avec les indices de cherté de vie.

En tout cas, pour enlever toute inquiétude aux fonctionnaires, il faut supprimer la seconde phrase de l'article. Avec les explications de M. le ministre, elle ne pourr